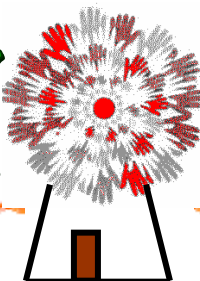


Lettre de mon Mougins



15 Novembre 2001

Numéro 1

Édito

Le monde bouge, Mougins bouge

O.M.C., Afghanistan
Intercommunalité, train Cannes – Grasse, D.T.A.
Salles refusées, blocages multiples, expression bâillonnée

Le monde bouge, Mougins bouge

De quoi demain sera-t-il fait ?

De ce que notre Maire aura voulu, ou de ce que nous aurons su lui dicter ?

« Ensemble, Vivre Mougins », en se constituant, a décidé de ne pas laisser notre devenir aux mains de ceux qui nous gouvernent. Elle a voulu que cet avenir se construise ensemble, en confrontant les idées des uns et des autres, en échangeant, en acceptant et en renonçant si besoin. Car la démocratie c'est beaucoup de renoncement. Mais ce renoncement n'est acceptable qu'à condition qu'un véritable débat ait eu lieu, que les opposants d'un projet aient pu largement s'exprimer pour défendre leur point de vue.

Hélas, sur notre commune, la liberté d'expression a un sens bien particulier. On y confond démocratie avec spectacle pour « Fan club », débat avec information a posteriori, on prive l'opposition de tous les moyens de dire et d'informer.

La saga des salles communales : lettre de Mr le Maire

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 courant. Je voudrais tout d'abord confirmer les termes de cette réponse, à savoir qu'effectivement eu égard aux nombreuses demandes dont je fais l'objet à ce sujet et aussi du nombre restant de salles dont la municipalité dispose, le planning d'occupation de ces dernières est extrêmement chargé.

J'ajouterais qu'il ne suffit pas qu'une salle soit libre de toute occupation à une date donnée pour qu'elle fasse l'objet d'un prêt à une association.

En effet, il est nécessaire de tenir compte également des délais inhérents à la remise en état et à l'entretien des salles après utilisation et de la disponibilité du personnel qui y est affecté.

Diable, Monsieur le Maire, tout cela ne nous explique pas vraiment pourquoi la salle de l'Olivier pouvait nous être prêtée le 16 novembre lorsque nous en avons fait la demande le 21 août et qu'elle ne pouvait plus l'être 15 jours plus tard.

Tout cela n'explique pas non plus que cette même salle, pour cette même date, puisse être disponible pour madame Darmon, Conseillère municipale, lorsqu'elle en fit la demande le 28 septembre dernier mais qu'elle ne pouvait toujours pas l'être pour notre association. Est-ce à croire qu'« Ensemble, Vivre Mougins » impose plus de temps de remise en état, plus d'entretien ou que payer un employé supplémentaire est plus onéreux que d'inaugurer une maison des associations que vous appelez de vos vœux ?

Tout cela n'explique pas davantage qu'aucun de vos courriers ne mentionne de date, ne laisse pas le moindre espoir dans un futur proche comme éloigné d'un jour où, peut-être, une des salles municipales pourrait être disponible. Non, les salles municipales ne sont pas disponibles pour l'éternité, en tous cas, pas pour nous !

Gageons que l'association nouvellement créée « des amis de Richard Galy » aura plus de chance que nous....

SOMMAIRE

	page
Editorial	1
A propos du train	2
Le calendrier militant	2
De la démocratie municipale	3
Le monde n'est pas une marchandise	5
Action Contre la Faim	6
Bulletin d'adhésion	6

à propos du train Grasse-Cannes

Lettre ouverte à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Nous sommes étonnés de la vigueur avec laquelle vous vous opposez à la remise en service de la liaison ferroviaire Grasse-Cannes, alors que vous vous posez en ardent défenseur de l'environnement.

Partant du constat incontestable que le réseau routier à Mougins, comme ailleurs, est au bord de l'asphyxie, il convient de trouver des solutions pour diminuer la circulation et la pollution qu'elle engendre. C'est une chance inespérée de pouvoir transférer une partie des 100 000 déplacements journaliers entre Grasse et Cannes sur un transport public en site propre aux avantages multiples. En effet, pour que les transports en commun soient préférés à la voiture, ils doivent être rapides, confortables et moins chers. Le train répond à toutes ces conditions.

Imaginez un usager qui se rend tous les jours au travail à Cannes, à Antibes ou à Nice: il sera arrivé aussi vite ou plus vite qu'en voiture, sans stress, sans embouteillages, sans polluer, en toute sécurité. Arrivé sur place, il n'aura plus à chercher un emplacement de stationnement, il n'aura plus à payer le parcimètre ou les amendes. Le car qui circule actuellement entre Grasse et Cannes ne présente pas les avantages du train parce qu'il est pris dans les embouteillages, comme les voitures.

Vous trouvez le coût de la remise en service du train trop élevé. Nous aussi, mais avez-vous calculé le coût des embouteillages, des accidents, des maladies engendrées par la pollution? Vous dites que les Mouginois regarderont passer le train, mais n'est-ce pas plus agréable que de regarder passer des milliers de voitures? Et si nous réclamons ensemble une halte à Mougins, nous sommes persuadés que nous pouvons l'obtenir. Vous prétendez que le projet a été bouclé en 2 mois, mais il était déjà inscrit au Schéma Directeur Cannes-Grasse-Antibes en 1996, il était prévu au contrat de plan Etat - Région en 1999, ce qui nous a permis d'y réfléchir longuement.

Nous serions heureux de pouvoir compter parmi les défenseurs du train un Maire qui ne craint pas de changer d'avis, au vu de ce qui précède, et dans l'intérêt des Mouginoises et des Mouginois.

Le calendrier Militant

Lundi 26 novembre à 18h30	Consultation : Aéroport Cannes-Mandelieu André Aschieri	salle Léo Lagrange de Mouans-Sartoux
Vendredi 30 novembre à 18h30	Débat : quel département dans 20 ans ? André Aschieri	salle des rencontres citoyennes (65, ave F. Roosevelt), Le Cannet
Mardi 4 décembre à 20h30 :	Réunion publique du C.A « Ensemble, vivre Mougins »	salle des rencontres citoyennes Le Cannet
Jeudi 7 décembre à 19h30	Réunion : intercommunalité et DTA, Un projet de communication pour la gauche	salle des rencontres citoyennes Le Cannet

DE LA DEMOCRATIE MUNICIPALE....

Nous ne pouvons le nier, nous sommes en démocratie.

Mais dans quelle démocratie sommes-nous, et, localement, comment s'exerce-t-elle ?

A Mougins, plus de six mois après les élections municipales, nous pouvons commencer à avoir une certaine idée des différentes façons de concevoir la démocratie...



Côté majorité municipale, voyons les faits :

En ce qui concerne le fonctionnement des instances municipales :

Sitôt élue, la nouvelle équipe choisit un mode d'élections des représentants aux commissions qui exclue la gauche de la plupart de ces commissions... Mais nous serons « invitées » à ces réunions qui, de toutes façons, ne sont que consultatives, l'essentiel des décisions se prenant ailleurs, en conseil des adjoints, par exemple...

Six mois plus tard, Michèle Pastorelli a été invitée une fois à la commission des sports, et une fois à la commission culturelle. Depuis qu'elle siège officiellement à la commission des travaux, plus aucune invitation, ni pour elle, ni pour Micaëla Darmon.

Un « nouveau » règlement du Conseil Municipal a été voté, qui limite le droit d'expression de l'opposition, qui interdit les interruptions permettant à la population de s'exprimer.

Les « questions diverses » ne sont reçues, et ajoutées à l'ordre du jour du Conseil Municipal, que si elles parviennent 15 jours à l'avance, et en recommandé : des questions posées par écrit, mais simplement déposées dans la boîte à lettre de la mairie, n'ont pas été inscrites, ni au premier conseil, ni au suivant...

En ce qui concerne les grandes décisions, telles l'intercommunalité, qui va avoir une incidence importante et durable sur la vie de notre commune, Monsieur le Maire a négocié avec les différentes communes voisines, et a daigné en informer ponctuellement les conseillers municipaux, de manière informelle, à l'issue d'un conseil... après quoi, nous sommes passés au vote ! Quid de la consultation et de l'information de la population ? La démocratie municipale selon l'équipe en place, c'est l'information à posteriori ! vous êtes priés de remercier que l'on soit assez bon pour vous dire après coup ce que l'on fait pour vous !

Concernant la vie communale au sens plus large, quelques autres exemples :

Un syndicat des employés communaux se crée : impossibilité de **trouver une salle** (leur première réunion a dû avoir lieu dans la salle d'un hôtel), et... un élu, adjoint, a cru bon d'y participer !

Une association – la nôtre, « Ensemble, vivre Mougins », demande une salle pour ses réunions bi-mensuelles, et pour une réunion publique, où devaient intervenir un conseiller régional (Pierre Bernasconi), un conseiller général (Vinciguerra), un représentant du PS (Capecci), et où nous comptons inviter la population justement pour l'information et la consultation dont nous parlions ci-dessus : las ! « pas de salle », ni pour les réunions régulières, ni pour la réunion publique ! Pourtant, l'association « Parcours 06 », dont notre maire est le vice-président, et qui a son siège à St-Laurent du Var, se réunit 2 fois par mois à la salle de l'Olivier.

Comme M. l'Adjoint surveille les réunions syndicales, l'équipe municipale voudrait-elle aussi surveiller et réguler la vie associative, ne laissant s'exprimer que les groupes qui lui sont favorables ?

On pourrait le croire : André Aschiéri, souhaitant lui aussi rencontrer les mouginois, n'a pu lui non plus, jusqu'à ce jour, obtenir la salle qu'il souhaitait pour le 26 Novembre ! Un député privé de tribune, M. le Maire fait fort, dans la démocratie !...

Les comités de quartier, de même, ont du mal à se faire connaître : là encore, nous avons su que « les anciens membres » des comités avaient été recontactés pour réactiver ces instances consultatives. Nous n'avons pu y inscrire quelques participants que parce que les listes « n'étaient pas tout à fait bouclées »... mais aucun appel à l'inscription n'a été fait, et là encore, les instances consultatives se limitent elles-mêmes avant de commencer à fonctionner.

La caisse des écoles ne convoque que les membres « titulaires », et pas les suppléants : trop d'information, nuirait-il à la participation ? une large participation nuirait-elle à la discussion ? La discussion nuirait-elle à la démocratie ?

Enfin, nous sommes vraiment de mauvais sujets ! De quoi nous plaignons-nous ? En salle Courteline, M. notre Seigneur et Maire a bien voulu nous faire le compte-rendu de son activité des 6 mois passés !

Mise en scène en trois temps :

1 : M. le Maire arrive en musique, petite foulée décontractée et sourire charmeur (et charmant) ! Les élus de la majorité sont assis au premier rang.

2 : M. le Maire, seul en scène, invite les adjoints à s'asseoir derrière lui sur le plateau. Sur fond de diapos, énumération des « actions ». Les adjoints, assis, suivent sagement l'exposé, se font même rappeler à l'ordre si, tels de mauvais élèves, ils font mine de relâcher leur attention. Un « bon élève » ajoute une information oubliée par le Maî(t)re...

3 : M. le Maire descend de son piédestal pour répondre aux questions, les adjoints suivent, restant debout au pied de l'estrade...

Félicitations aux élus, et surtout à messieurs et mesdames les adjoints, pour leur rôle de potiches dociles !

Dans la forme, nous avons vu la « démocratie piétinant » !

Sur le fond, nous ne sommes bien sûr pas opposés à l'ensemble des réalisations présentées... mais il faut peut-être y mettre un bémol :

- l'intercommunalité a été résolue, nous l'avons dit, sans aucune concertation, et rien ne nous permet de penser que l'option choisie est la meilleure pour la Commune (nous avons même de fortes présomptions du contraire ! voir par ailleurs).
- Le tri sélectif va être mis sur pied au 1^o janvier... ce qui est la stricte observance de la loi ! La commune, sur ce point, n'a pas un jour d'avance !
- La police municipale a été « renforcée »... mais quelle est sa formation, et sa formation continue ? comment vont être réellement employés les « emplois jeunes » recrutés, sans formation, pour exercer un rôle de « prévention » ? Il est à craindre que ces mesures soient plus démagogiques qu'efficaces : « l'îlot » de Tournamy, signalé spectaculairement, n'est en fait qu'un « vestiaire » pour que ces jeunes gens puissent se changer (!), et « ne peut pas recevoir le public ». Pourquoi signaler ainsi un tel « vestiaire », si ce n'est pour « rassurer » à peu de frais la population ?
- Aucun des projets en cours ne fait l'objet d'annonce ni de concertation publiques, ni même auprès du conseil municipal. Au contraire, nous voyons arriver des délibérés (5 jours avant le C.M, strict délai légal) qui souvent synthétisent plusieurs positions, et l'absence de débat, l'impossibilité de détacher certains alinéas des délibérations, rend la position invotable.
Par exemple, nous avons eu à nous prononcer sur le régime des primes aux employés municipaux. Outre le fait qu'on peut discuter de l'opportunité d'avoir des primes plutôt que des augmentations de salaires, il s'avère que, sous couvert de « lisser » le fonctionnement, la part laissée à l'appréciation de la « manière de servir » permet en fait à l'autorité territoriale d'attribuer ces primes, pour une grande part, « à la tête du client ». Nous nous sommes élevés contre cette discrimination...

Vous l'aurez compris, notre idée de la démocratie est différente.

Nous souhaitons multiplier les rencontres, vous consulter, vous entendre, pour faire connaître vos priorités, vos choix... Les conditions dans lesquelles nous travaillons sont compliquées par l'équipe en place, qui nous prive de salle, ne nous ouvre pas les colonnes du journal municipal (malgré les « promesses publiques » faites).

C'est pourquoi il est important que vous nous contactiez, que vous nous rejoigniez, que vous veniez discuter avec nous...

Pour une véritable démocratie participative, et pour permettre une opposition constructive :

A BIENTÔT

LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

Depuis sa création, l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** impose un processus de libéralisation généralisée, qui concerne non seulement le commerce international, mais aussi tous les secteurs de la vie économique et sociale : environnement, santé, services publics, alimentation, propriété du vivant. Elle continue en outre à opérer de façon opaque, hors de tout contrôle démocratique. Elle a toujours refusé de prendre en considération la dimension sociale des échanges (emploi, droits sociaux fondamentaux, protection de l'environnement et des milieux naturels, normes de santé publique).

La Conférence de l'OMC au Qatar du 9 au 13 novembre constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir même de notre planète.

Malgré l'échec de **Seattle** par suite des mobilisations citoyennes, l'OMC persiste et signe. Elle a relancé des négociations dont l'objectif est de livrer des pans entiers de l'économie à l'appétit des multinationales :

- **L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)** menace l'existence même des services publics, en particulier l'éducation et la santé.
- **L'Accord sur l'agriculture** promeut un modèle d'agriculture productiviste et industriel qui a pour conséquence la standardisation de l'alimentation, l'insécurité, la non-souveraineté alimentaire et la disparition des petites et moyennes exploitations au Nord comme au Sud.
- **L'Accord sur les droits de propriété intellectuelle** liés au commerce (ADPIC), transforme les processus biologiques et naturels en marchandises en permettant leur accaparement par les multinationales.

Le sommet du Qatar vise à accélérer ces processus et à les rendre irréversibles.

À cette logique, nous opposons une autre conception des échanges internationaux, basée sur la solidarité, la coopération, un commerce équitable. Contre le dumping social nous choisissons un développement durable, centré sur le respect des

droits des salariés et des populations dans les pays du Nord et du Sud, sauvegardant l'emploi et les droits démocratiques pour tous les peuples et assurant la protection de l'environnement.

Le samedi 10 novembre sera une journée de manifestations à l'échelle internationale. Les organisations signataires appellent les citoyen(ne)s, les salarié(e)s, à manifester à Nice, comme dans toute la France le samedi 10 novembre. Nous interpellons les autorités françaises et européennes sur la base des exigences suivantes :

- ⇒ La **subordination de l'OMC aux chartes internationales** comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, et aux conventions internationales relatives aux droits économiques, sociaux et culturels et aux normes sanitaires et environnementales,
- ⇒ le **maintien et le développement des services publics** dans les secteurs essentiels que sont l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, l'audiovisuel, les services de communication, les transports, le logement, l'énergie, et en conséquence l'exclusion de l'AGCS de tous les services publics, notamment la santé et l'éducation,
- ⇒ le respect du **principe de précaution** en matière d'**écologie**, de **santé publique** et d'**alimentation**, notamment en matière de production et distribution des **OGM**,
- ⇒ **l'interdiction des brevets sur le vivant** : plantes, animaux, micro-organismes et gènes,
- ⇒ la proclamation comme **bien commun de l'humanité de l'eau, de l'air et du patrimoine génétique**.
- ⇒ **une évaluation, avec la pleine participation des associations citoyennes**, du bilan, ainsi que des règles et pratiques de cette organisation depuis sa création,

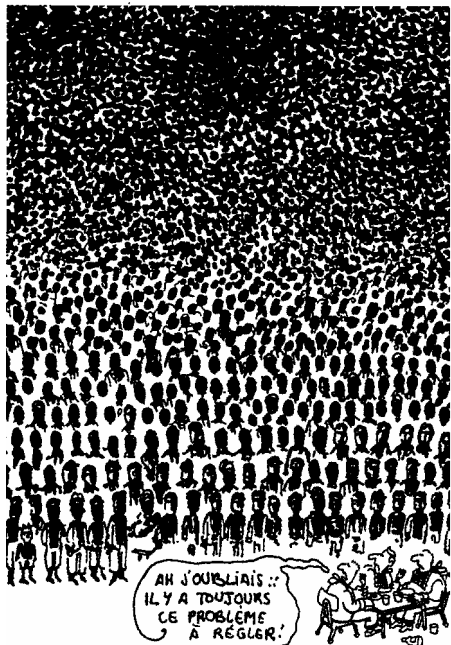
Pour toutes ces raisons, nous refusons aujourd'hui un nouveau cycle de libéralisation et l'extension des pouvoirs et domaines de compétence de l'OMC,

Face aux prétentions de l'Organisation Mondiale du Commerce
Manifestons le 10 novembre 2001
à 14h30 devant la Gare de Nice

Premiers signataires dans les Alpes Maritimes : AdN ; Attac 06 ; Bien Public ; JCR ; Les alternatifs ; LCR ; LDH ; MJCF ; MRAP Nice et MRAP Menton ; PCF 06

Action contre la Faim

Action à Mougins



21 octobre 2001, 800 millions de gens souffrent de famine. Aujourd'hui la faim n'est plus une catastrophe naturelle inéluctable, c'est devenue une arme qui frappe des populations dont le seul tort est de se trouver pris en otage dans des guerres ou des conflits qui les privent d'un accès direct à la nourriture. Cette arme fait 30 millions de victimes par an.

Action contre la Faim est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la lutte contre la faim. Son slogan : *on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas, on ne peut pas dire qu'on ne peut rien faire.* Action contre la Faim dénonce publiquement le cynisme des états et des politiques qui utilisent la faim comme moyen de pression ou d'extermination. Sur le terrain, les équipes d'Action contre la Faim interviennent dans les situations d'urgence pour porter secours aux personnes les plus vulnérables. L'action d'urgence se double toujours de programmes de relance pour permettre aux gens de retrouver l'autonomie alimentaire et la dignité à laquelle ils ont droit.

Action contre la Faim a une délégation à Mougins, dont la mission est de développer la notoriété de l'association et de participer à la collecte des fonds qui assurent le financement des programmes. Le point fort de notre action est d'organiser tous les ans au mois de mai une course sponsorisée dans les collèges.

Pour plus de renseignements, consultez le site d'Action contre la Faim :

<http://www.acf-fr.org>

Si vous décidez de passer à l'action, rejoignez nous.

Contact : Mariette Yvinec, 50 allée des Genêts, 06250 Mougins

04 92 92 81 46, Mariette.Yvinec@wanadoo.fr



Bulletin d'adhésion 2001-2002

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél dom : _____ tél trav : _____ fax: _____

Tél port : _____ Mail : _____

Profession : _____

La cotisation pour l'année 2001-2002 est fixée à 200 Francs (30.50 Euro).

Les règlements par chèque bancaire sont à faire à l'ordre de « Ensemble, vivre Mougins » et à adresser au siège de l'association dont l'adresse figure ci-dessous. Cette adhésion donne droit au journal de l'association.